

DOMAINE DE PRATIQUE

THE NEW BRUNSWICK
ASSOCIATION OF SOCIAL WORKERS

"Ensuring quality professional social work services to the population of New Brunswick."



L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

"Assurer à la population du Nouveau-Brunswick des services de travail social de qualité professionnelle."

Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick Domaine de pratique du travail social

Préambule

L'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) souhaitait depuis longtemps se doter d'un document établissant le domaine de pratique du travail social au Nouveau-Brunswick. Les récents changements survenus dans l'environnement social et la profession de travail social confirment l'utilité d'un tel document tant pour la promotion de la profession que pour préciser les valeurs fondamentales du travail social et les nombreux rôles joués par les travailleurs sociaux.

Afin d'élaborer le Domaine de pratique du travail social, l'ATSNB a mis sur pied un comité ad hoc réunissant des travailleurs sociaux exerçant dans divers domaines. Faisaient partie du comité Barbara Whitenect (Présidente), Bruce MacPherson, Barbara Wilkins, Morel Caissie, Annette Bourque, et Chantal Bourassa. La Représentante de l'ATSNB, Annie Couturier, et le Directeur général, Miguel LeBlanc les ont appuyés, et Rachel Mills s'est chargée de rédiger l'ébauche.

Avant de rédiger le document Domaine de pratique du travail social, le comité a choisi de faire la revue complète des documents similaires élaborés par les organisations de travail social d'autres provinces et pays ainsi que ceux d'autres professions. Le comité a ainsi constaté que bon nombre d'organisations n'ont pas encore de document sur le domaine de pratique du travail social, tandis que d'autres sont en voie de le faire. Les documents consultés ont aidé le comité à déterminer l'information devant être incluse dans le document. Aux termes de la revue des documents existants et d'intenses discussions, le comité a conclu que le Domaine de pratique du travail social de l'ATSNB servirait exclusivement d'outil promotionnel et non d'outil de réglementation.

Après de multiples révisions du document de travail, le Domaine de pratique du travail social de l'ATSNB a été soumis au Conseil d'administration, qui l'a approuvé. Le document final a été présenté aux membres de l'ATSNB en juin 2011, à l'assemblée générale tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le Domaine d'exercice du travail social est un document à caractère évolutif. En effet, les travailleurs sociaux exerçant dans un milieu en constant changement, il est essentiel que le document puisse être adapté en fonction des changements survenant dans le contexte social. Le comité ad hoc sur le champ d'activité recommande par conséquent que le document fasse l'objet d'une revue officielle complète au moins tous les sept ans.



Introduction

L'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick a été fondée en 1965 à titre d'association bénévole; en 1988, elle est devenue un organisme de réglementation avec l'adoption de la *Loi sur l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, parrainée par le ministère de la Santé et des Services communautaires. L'association a deux rôles, étant à la fois une association professionnelle et un organisme de réglementation de la profession du travail social au Nouveau-Brunswick. Dans sa fonction de réglementation, l'association est chargée d'assurer la protection du public en exigeant que toutes les personnes qui pratiquent le travail social dans la province soient immatriculées par l'association et que des normes élevées de qualifications, de connaissances et de compétences soient établies et appliquées, et en faisant enquête sur les plaintes portées contre ses membres. Dans sa fonction d'association professionnelle, l'ATSNB travaille à promouvoir la profession du travail social au Nouveau-Brunswick en donnant une formation à ses membres et en sensibilisant le public, ainsi que par des initiatives de défense des droits et d'action sociale.

Le présent document s'appuie sur la *Loi de 1988 sur l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, le *Code de déontologie 2007* de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, qui inclut les " Valeurs et principes fondamentaux du travail social ", et *Le champ de pratique du service social*, de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, en décrivant les valeurs fondamentales, la déontologie et les connaissances de la pratique qui sont exclusives à la profession du travail social.

Le travail social est une profession fondée sur des valeurs, qui a pour intérêt primordial l'importance des relations et des liens sociaux. La profession croit en la valeur et en la dignité inhérentes à toute personne, célèbre la valeur de la diversité humaine et s'efforce de travailler à établir un monde où règne la justice sociale. Le présent document a pour objectif de clarifier le domaine de la pratique du travail social ainsi que de promouvoir la profession. Il est conçu pour être utilisé en harmonie avec les documents susmentionnés.

Bien que le terme client soit adopté dans le présent document, l'ATSNB reconnaît que d'autres termes sont également utilisés quand il est question des personnes, des familles, des groupes et des collectivités auprès de qui les travailleurs sociaux interviennent. Le langage utilisé peut dépendre du domaine de pratique et de la politique des organisations.

Destinataires

Le présent document sur le domaine de pratique est conçu pour être un document de référence pour les travailleuses et travailleurs sociaux immatriculés du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour les élèves en travail social, les écoles de travail social et les employeurs éventuels des travailleurs sociaux au Nouveau-Brunswick. Il donne un aperçu concis du domaine de la pratique du travail social, incluant une discussion de l'optique exclusive du travail social, qui fait des travailleuses et travailleurs sociaux les professionnels les plus aptes à exercer des fonctions et responsabilités diverses dans divers ministères, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé.

Objet

Le présent document provincial sur le domaine de pratique vise à situer la profession du travail social dans un contexte social plus vaste. L'ensemble de valeurs de la profession, sa compréhension unique des problèmes sociaux et la démarche qu'elle adopte pour les résoudre distinguent le travail social des autres professions de la santé et des autres professions d'aide. Le travail social est fondé sur des idéaux humanitaires et égalitaires et se consacre à aider les personnes, les familles, les groupes et les collectivités à améliorer ou à renforcer leur mieux-être social. Le travail social est également voué à l'atteinte de la justice sociale pour tous grâce à la création de conditions sociétales qui soutiennent et renforcent le fonctionnement social. Dans la poursuite de ces objectifs, le travail social adopte une perspective de personne dans son milieu pour la prévention et l'éducation de même que pour l'identification des problèmes, l'intervention et les solutions.



Fondements de la profession du travail social

La perspective de la personne dans son milieu, adoptée par le travail social, est unique en ce qu'elle se concentre sur l'interaction entre la personne et son milieu. Les relations et liens multiples qui existent entre les personnes et les familles, les collectivités, les organisations, les structures sociales et l'univers naturel avec lesquels elles interagissent sont considérés comme interdépendantes et inséparables. Ces relations s'influencent mutuellement, ce qui veut dire que la personne influence son milieu en même temps qu'elle est influencée par lui. La pratique du travail social est centrée sur l'amélioration et le renforcement de ces relations et de ces liens sociaux.

En adoptant cette compréhension plus pleinement englobante de la personne, les travailleuses et travailleurs sociaux peuvent mieux identifier les causes profondes des problèmes et déterminer les aspects appropriés sur lesquels doivent porter la prévention et l'intervention. Cela exige un travail visant aussi bien les aspects personnels et structurels. Les travailleurs sociaux jouent un rôle déterminant dans la perspective qu'ils adoptent pour travailler auprès des clients, aborder et contester les problèmes structurels plus vastes qui peuvent empêcher les personnes, les groupes et les communautés d'obtenir les ressources nécessaires et de réaliser pleinement leur potentiel. Ce centre d'intérêt manifeste l'aptitude spéciale du travail social à oeuvrer spécialement en faveur des populations vulnérables, tradition que la profession continue de valoriser et de chérir.

Conformément à la déontologie et aux valeurs professionnelles, les travailleuses et travailleurs sociaux s'engagent à promouvoir des relations égalitaires comme moyen d'améliorer et de renforcer les liens sociaux et de favoriser la compréhension mutuelle. Ils atteignent cet objectif en travaillant avec les clients et en leur faveur pour renforcer leurs capacités tout en respectant toujours leur droit à l'autodétermination. Le travail social examine la complexité de la situation et habilite les clients à choisir une ligne de conduite appropriée pour améliorer le bien-être de la personne, de la collectivité et de la société. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reconnaît le mieux-être social comme un élément intégral de l'état de santé générale de la personne, complémentaire, mais différent, du bien-être physique, mental et spirituel. Globalement, ces concepts de base constituent le fondement de la pratique du travail social et informent cette pratique, quel que soit le domaine spécifique d'emploi.

Domaines de pratique du travail social

Bien que les fonctions et responsabilités spécifiques des travailleuses et travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick varient selon le domaine de pratique et le poste exercé, leur fondement commun et leur ensemble de valeurs unique font des travailleurs sociaux les professionnels ayant le bagage le plus approprié pour fournir des services dans une multitude de milieux de travail. Les fonctions du travail social vont du travail auprès des personnes, des groupes et des communautés à la politique et à l'administration. Tous les travailleurs sociaux qui ont fait leurs études au Canada possèdent l'assise des compétences, des capacités et des connaissances de généralistes en travail social, sur laquelle s'appuient un apprentissage plus avancé et une spécialisation. Comme son nom l'indique, le travail social de pratique générale englobe le travail auprès de divers groupes de personnes qui peuvent faire face à une grande variété de problèmes. Les travailleuses et travailleurs sociaux possèdent une solide base de connaissances consistant en de l'information recueillie à partir de théories scientifiques variées, ce qui leur permet de discerner et d'évaluer efficacement toutes les options possibles. Ce fondement éclectique produit des professionnels souples, créatifs et capables de s'adapter. Cette formation fait des travailleurs sociaux les candidats idéaux à un travail au sein d'équipes et d'organisations multidisciplinaires. L'étendue de leurs connaissances, jointe au fait qu'ils croient au respect, à l'autodétermination, à l'ouverture aux points de vue des autres et à des attitudes dénuées de jugement, permet aux travailleurs sociaux d'exceller dans des fonctions qui exigent la formation d'équipes, la collaboration et le leadership. En évaluant le caractère approprié de toute ligne de conduite, les travailleuses et travailleurs sociaux s'appuient sur leurs capacités de pensée critique en évaluant la valeur de chaque option et les facteurs possibles d'amélioration qui s'y rattachent. Les travailleurs sociaux exercent également une pratique réflexive, qui utilise l'analyse et l'évaluation des décisions comme moyen d'apprentissage continu, de croissance et de perfectionnement professionnel. Ces compétences de généralistes constituent le fondement sur lequel s'appuient toutes les autres connaissances en travail social.



Vers l'avenir

Depuis ses débuts, la profession du travail social s'est consacrée à travailler à l'amélioration et au renforcement du bien-être personnel et sociétal en ses nombreuses formes. À mesure que les conditions sociales ont changé et que des idées et des techniques nouvelles ont été élaborées et diffusées, le travail social a évolué afin de mieux répondre aux besoins des clients et de la société en général. Alors que la profession célèbre ces progrès, elle est également fière de ce que sa perspective unique sur la personne et la société est constamment applicable. L'influence positive de l'optique distincte du travail social continue d'être visible et ressentie partout dans nos collectivités. En regardant vers l'avenir, l'ATSNB a confiance en la capacité de la profession à continuer de mettre à profit ces fondements et, par le fait même, de travailler à l'amélioration de nos collectivités, de notre province, de notre pays et du monde entier.



Références

- Association canadienne des travailleurs sociaux (2008). *Le champ de pratique du service social*. Ottawa, ON : Auteur.
- Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (1999). *Scope of Practice : Draft Document*. Inédit.
- Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (2007). *Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick : Code de déontologie*. Fredericton (N.-B.) : Auteur.
- Baldwin, M. et Gould, N. (2004). *Social Work, Critical Reflection and the Learning Organization*. Burlington, VT : Ashgate Publishing Company.
- Hull, G.H. et Kirst-Ashman, K.K. (2009). *Understanding generalist practice (5e éd.)*. Belmont, CA : Brooks/Cole Cengage Learning.
- Nouveau-Brunswick (1988). *Loi sur l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*. Fredericton (N.-B.) : Imprimeur de la Reine.



Valeurs et principes fondamentaux du travail social²

Les travailleurs sociaux exerçant au Nouveau-Brunswick se conforment au Code de déontologie qui régit l'exercice de leur profession et contribue à établir les buts et la vision du travail social. Les valeurs fondamentales énoncées ci-dessous traduisent l'engagement pris par tous les travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick à l'égard de la population de la province. Ces valeurs constituant le fondement du travail social, elles sont incluses dans le document *Domaine de pratique du travail social*. Tous les travailleurs sociaux de la province doivent répondre de ces valeurs, qui garantissent le traitement respectueux et exempt de jugement de toutes les personnes bénéficiaires des services de travail social. En observant ces valeurs, les travailleurs sociaux s'assurent d'offrir des services professionnels de qualité à la population du Nouveau-Brunswick et affirment leur engagement à créer un monde où règne la justice sociale.

Le travailleur social est fidèle aux valeurs fondamentales suivantes:

Valeur 1 : Respect de la dignité et des valeurs inhérentes des personnes

Valeur 2 : Poursuite de la justice sociale

Valeur 3 : Service à l'humanité

Valeur 4 : Intégrité dans l'exercice de la profession

Valeur 5 : Confidentialité dans l'exercice de la profession

Valeur 6 : Compétence dans l'exercice de la profession

² Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (2007). *Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick : Code de déontologie*. Fredericton (N.-B.): Auteur.

